

## Compte-rendu du premier conseil d'école 2015-2016 du jeudi 12 novembre 2015

Ouverture de séance: 18h13

secrétaire de séance: Mme OSMOND Mélanie

Présents: les représentants de la mairie: M. Laurence, maire de Saint Georges Montcocq, M. Talvast, adjoint et M. Duchemin, adjoint

Les représentants des parents d'élèves: Mme Maubanc, Mme Leloutre, Mme Launey, M. Cochonneau et Mme Biniguer

L'équipe enseignante: Mme Hamelin, directrice, Mme Osmond, Mme Courteille, Mme Segovia, Mme Lemoine et Mme Jarry

Excusées: Mme Loyer, Inspectrice de l'Education Nationale  
Mme Sergent, représentante des parents d'élèves

ordre du jour:

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
2. Les effectifs de l'école
3. Le règlement intérieur
4. Le PPMS
5. Les travaux
6. Les A.P.C. (Activités Pédagogiques Complémentaires)
7. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives, projet cirque
8. Présentation des comptes de la coopérative
9. informations diverses

### **1-Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle:**

**Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves:** (*distribution du procès verbal aux membres*) les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2015. Le taux de participation a été de 64,97%, en hausse par rapport à 2014, taux de 53,46 %, c'est un très bon taux de participation. Les parents candidats étaient regroupés sur une liste. 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Les résultats sont sur les panneaux d'affichage. La plupart des électeurs ont voté par correspondance (92%), un bureau de vote était installé dans la bibliothèque.

### **Les membres du conseil:**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ❖ Les représentants de la mairie: Monsieur le Maire: Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux M Talvast chargé des actions scolaires: périscolaire et M. Duchemin chargé des travaux dans les bâtiments (nom et fonction).
- ❖ L'équipe enseignante: Madame Hamelin, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2, Madame Ségovia enseignante titulaire de la classe de CP, Madame Jarry, enseignante titulaire de la classe de CE1 -CE2, Madame Courteille, enseignante stagiaire de la classe de MS-GS et Madame Osmond, enseignante titulaire de la classe de PS-MS, Mme Lemoine Julie assurant les décharges de Madame Jarry, le lundi ; la décharge de direction le mardi et la décharge de formation de Mme Courteille les jeudis et vendredis.
- ❖ Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires: Madame MAUBANC, parent d'élève de Raphaël classe de CM1 et Elie en CP.

Madame LELOUTRE. parent d'élève de Chloé classe de CE1 et de Théo en GS

Madame POIGNAVANT Isabelle, parent d'élève de Manon en CE1

Madame SERGENT Noémie, parent d'élève de Nathan en Cp et de Lucas en PS

Madame LAUNEY Edwige, parent de Angèle en CP

Les suppléants: Monsieur COCHONNEAU Laurent, parent de Lucie en CM1

Monsieur L'ORPHELIN Franck, parent de Tao en CP et de Lucie en PS

Madame MARTIN Sigrid, parent de Maëlys en CM2, Titouan en CE1 et Lubin en MS

Monsieur LEGLATIN Stéphane parent de Timéo en CM2 et de Malo en GS

Madame BINIGUER Véronique, parent de Cenzo en CE1

❖ L'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô 3 : Madame Martine Loyer est excusée.

Le décret n°90-788 du 6 septembre définit les modalités du conseil d'école (document fourni au préalable auprès des membres).

### **La présidence:**

La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte-rendu.

### **Les réunions :**

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2016.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates des conseils d'école sont déjà fixées: le jeudi 10 mars 2016 et le jeudi 16 juin 2016

### **Les missions du conseil d'école:**

Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
  - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - Les activités périscolaires
  - La restauration et l'hygiène scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
- ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- ❖ Reçoit une information sur :
  - les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
  - L'organisation des aides spécialisées

### **Les comptes rendus:**

Un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il ne sera pas distribué aux familles mais il sera affiché au panneau et mis sur le site de l'école dès que possible.

## **2-Les effectifs de l'école**

A la rentrée: 116 élèves étaient inscrits, les effectifs sont stables. 15 élèves sont inscrits en PS.

7 inscriptions pour la rentrée 2015: 1 MS, 1 GS, 2 CP, 1, CE1, 1 CE2, 1 CM2 et 9 radiations: 6 suites à des déménagements et 3 départs pour école privée.

La répartition en 5 classes:

PS-MS – Mme Osmond: 23 élèves dont 15 PS et 8 MS

MS/GS -Mme Courteille: 21 élèves dont 9 MS, 12 GS.

CP – Mme Ségovia : 20 élèves.

CE1 - CE2 Mme Jarry: 22 élèves dont 16 CE1 et 6 CE2

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 30 élèves dont 14 CM1 et 16 CM2.

Les nouveaux logements : 1 inscription dès la rentrée 2015 et une inscription est en attente pour une élève en GS à partir du 23 novembre 2015.

Pour la rentrée 2016, la prévision d'effectif transmise au service de L'inspection académique est de **12**. La liste des enfants nés en 2013 sur les trois communes s'établit à 12 enfants. 7 élèves dont nous avons déjà un frère ou une sœur inscrit à l'école.

La répartition des effectifs par service périscolaire :

- Garderie du matin : 11-12 élèves
- Cantine : 98 élèves
- Aide devoir : 26-30 élèves
- Garderie soir : 32-35 élèves
- Garderie midi : 5-6 élèves
- TAP : maternelle entre 30- 48 élèves et primaire : 59-72 élèves

## **3 -Le règlement intérieur:**

Un règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en mars 2010 et en tenant compte de la spécificité de l'école. Ce règlement reste en vigueur jusqu'à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur qui sera établi par le prochain conseil d'école.

Le règlement intérieur va être redistribué à chaque famille qui devra en accepter les conditions et s'engager à le respecter. Il est mis en ligne sur le site de l'école.

### **Des précisions sur la concertation entre les familles et les enseignants :**

Les livrets scolaires sont remis aux familles comme suit:

PS : 1 fois en fin d'année

MS – GS : 2 fois : fin janvier et fin juin

CP au CM2 : 3 fois dans l'année : fin du trimestre fin décembre-début janvier, fin du second trimestre (vacances avril) et fin juin.

Le livret des classes de maternelle est conforme aux nouveaux programmes appliqués dès la rentrée 2015.

L'équipe est en réflexion pour construire un outil d'évaluation géré par les élèves sous forme de cahier de progrès ou de cahier de réussite.

Les livrets bleus d'évaluation ne sont plus édités. L'équipe a fait le choix de prendre un logiciel « livréval » pour suivre la scolarité des enfants. Pour les enfants de la PS et les nouveaux élèves, le livret scolaire sera sous ce format. Pour les élèves de MS au CM2, le livret bleu sera complété par des feuilles éditées qui seront agrafées.

Les parents recevront un code d'accès pour le consulter de chez eux.

Changement de codage des évaluations : code de 3 lettres associé à un code couleur. A vert pour acquis, B orange pour en cours d'acquisition et un C rouge pour non acquis.

Mot dans les livrets pour prévenir des modifications de livréval/notation A/B/C Ajout du D.

### **Des précisions sur l'aménagement du temps scolaire pour l'année 2013-2014**

aménagement du temps de la récréation : école élémentaire : décision de récréation décalée pour des raisons de sécurité : cour est un espace restreint pour un effectif de 72 enfants.

La charte d'utilisation de l'internet (classes concernées). Seuls les élèves de CM1 et CM2 ont accès à internet sous surveillance de l'enseignant. La charte est un document étudié en classe avant la première connexion et est aussi signé par les parents. Les ordinateurs portables fonctionnent bien.

La diffusion des droits, le document a été retravaillé par les services de l'IA pour qu'il ait une valeur juridique claire auprès des parents. La contrainte qui perturbe les parents est qu'il oblige les enseignants à rédiger une autorisation pour chaque projet. Une autorisation a été faite pour le site, pour le cahier de vie PS/MS.

La réglementation concernant la fabrication des gâteaux, document distribué en début de chaque année pour un rappel des mesures d'hygiène va être redistribuées en même temps que le règlement.

Les classes du CP au CM2 ont participé à une opération intitulée « non au harcèlement » lancée par le ministère de l'Éducation Nationale. Cette opération sera renouvelée chaque premier jeudi après les vacances de la Toussaint.

#### **4 -Le PPMS**

Le Plan de Mise en sûreté est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM).

Un exercice aura lieu la semaine du 14 novembre 2015 pour valider le plan. Les parents seront informés.

Le premier exercice incendie s'est bien déroulé le 22 septembre 2015. Le système d'alarme a bien fonctionné.

#### **5 -Les travaux**

Des travaux et aménagements ont été réalisés

##### **au niveau des aménagements:**

Un vidéoprojecteur interactif et un tableau blanc ont été installés dans la classe de CE1-CE2 de Mme Jarry qui apprécie cet outil.

La cour de l'école élémentaire a été rafraîchie.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour ces travaux.

#### **6- Les activités pédagogiques complémentaires**

Les APC sont organisées par les enseignants selon un calendrier établi en début d'année : 2 fois 45 minutes par semaine, les parents ont signé une autorisation. On distingue les ATP (activités travail personnel) les AED (activités aux élèves en difficultés) et les APE (activités liées au projet d'école). Depuis septembre 2014, les directeurs sont déchargés de ces heures d'APC. Mme Lemoine assure les APC pour les élèves de CM1-CM2

#### **7-les projets de sorties...**

Les sorties culturelles prévues seront liés à un projet cirque concernant toutes les classes de l'école pour l'année scolaire:

spectacle les lectures circassiennes, troupes les Saltimbrés, le lundi 14 décembre le matin, tous les élèves sont concernés

spectacle linéa : élèves concernés de la GS au CM2 : les 21 et 22 mars 2016

spectacle d'Adèle Vigier : en attente d'une réponse pour une date, spectacle anima clown avec sculpture sur ballon, spectacle proposé pour les enfants de la PS à la GS.

Les sorties sportives:

Les classes sont inscrites aux rencontres sportives organisés par les conseillers pédagogiques de la circonscription de Saint lô 3.

Les classes de CE1-CE2-CM1-CM2 participeront aux rencontres course longue qui auront lieu les 10,11 ou 12 mai 2016.

Le cycle natation : se déroulera du mardi 26 avril au 14 juin 2014 pour les 4 classes (GS au CM2), le matin soit 8 séances. Les MS seront accueillis par Mme Osmond.

Les sorties pédagogiques à la journée:

Une journée d'intégration au collège Lavalley est prévue pour les CM2 dans le cadre de la liaison CM2 – 6ème. Chaque classe bénéficiera d'une sortie pédagogiques à la journée.

Projet d'organiser une sortie avec nuitée pour la classe de CM : thèmes char à voile et seconde guerre mondiale.

Les manifestations :

La Chorale de Noël se déroulera le vendredi 18 décembre 2014 à partir de 18h.

Le carnaval aura lieu le mardi 5 avril 2016

La fête de fin d'année aura lieu le vendredi 24 juin 2016. Un spectacle de cirque contemporain réalisé par les élèves sera présenté aux famille.

Le projet cirque est un travail réalisé avec l'aide d'un intervenant de l'Association des Saltimbrés, M. L'Orphelin, L'objectif est de créer un spectacle de fin d'année. Ce projet a été validé par Mme Loyer, IEN de la circonscription et débutera à partir du 24 novembre 2015.

Les premières séances sont des séances d'expérimentations de différents engins.

Le spectacle sera construit à partir d'un album.

L'équipe enseignante a fait une demande de subvention auprès des mairies et de l'APE qui ont été accordées.

### **10 – Présentation des comptes de la coopérative**

bilan de la coop 2014-2015:

Les subventions accordées par les mairies pour les sorties de l'année 2014-2015: 2 250€ par la mairie de St Georges Montcocq et 500€ par la maire du Mesnil Rouxelin.

L'équipe enseignante remercie pour les subventions accordées par la mairie et par l'APE (3090 €)  
participation des familles : 4080 €

Le solde sur la compte de la coopérative est au 30/09/15 de 2 693,81 €.

Des actions “vente” sont prévues: vente des photos scolaires (en novembre) et opération chocolat (en mars) pour financer les sorties et les spectacles

La vente de bonbons pour financer le goûter du carnaval (en avril)

### **11 Informations diverses:**

Une question des parents d'élèves à Monsieur le Maire concernant la suppression du poste d'ATSEM pour la classe MS/GS

Réponse de Monsieur le Maire: La présence d'une ATSEM n'est pas obligatoire dans la classe de MS-GS. Les Ressources financières ont baissées et le coût des TAP a augmenté. La part du budget consacré à l'école représente plus de 30% du budget communal.

Mme Céline Lerosier est présente 2 matinées par semaine pour apporter une aide aux enseignantes.

Une question des parents d'élèves à Monsieur le Maire et à Madame Hamelin concerant la fermeture à clé du portail de la cour élémentaire. Mme Launay, représentante des parents d'élèves, s'appuie sur une décision d'une école dans la manche qui aurait pris cette décision en conformité avec un texte officiel. Madame Hamelin n'a pas à sa connaissance cette information et va se renseigner auprès de sa hiérarchie et de l'école concernée. A l'heure actuelle, il n'est pas question de fermer à clé le portail de l'école élémentaire. La fermeture du portail occasionnerait des dérangements de l'équipe enseignante car de nombreux élèves ont des rendez-vous.

**Le site de l'école:** [ecole-saint-georges-montcocq.Etab.ac-caen.fr](http://ecole-saint-georges-montcocq.Etab.ac-caen.fr)

Des problèmes de connexion ont été signalés, le changement de version qui était obsolète devrait résoudre ce sproblèmes d'accès au site.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.

La séance est cloturée à 20h36.

La directrice  
Mme Hamelin Karine

La secrétaire  
Mme Osmond Mélanie